



## Informations sur l'Assemblée générale mixte des actionnaires du jeudi 14 mai 2020, à huis clos

**Croissy-Beaubourg, le 21 avril 2020, 17h45 CEST – THERADIAG** (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic **confirme la tenue de son Assemblée générale mixte du 14 mai 2020 à 14h00** et les modalités de cette tenue, ainsi que le vote disponible par internet via la plateforme VOTACCESS.

Compte tenu de la pandémie actuelle de Covid-19, Theradiag a décidé, à titre exceptionnel, de tenir son Assemblée générale mixte du 14 mai 2020 à 14h00 **à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires** conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 relative à la tenue des Assemblées générales, prise par le Gouvernement en vertu de l'habilitation qui lui a été conférée par la Loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020.

Il est rappelé que l'Autorité des marchés financiers (AMF) encourage vivement les actionnaires à exercer leur droit de vote, prérogative fondamentale de l'actionnaire, et ce par un **vote exclusivement à distance en cas d'assemblée générale à huis clos à exprimer avant l'Assemblée générale**.

### Tenue de l'Assemblée générale à huis clos, hors présence physique de ses actionnaires

Toute la logistique nécessaire au bon déroulement de cette Assemblée a été mise en place afin de prendre en compte la situation sanitaire actuelle :

- les actionnaires pourront assister à la **présentation** live de l'Assemblée générale par **conférence téléphonique** associée à une présentation disponible sur le site internet de la Société. Les modalités en sont les suivantes :
  - Pour y participer, veuillez composer le 01.70.71.01.59 suivi du code participant: 25 46 53 63 #
  - La présentation sera disponible sur le site internet de la Société sous la rubrique <https://www.theradiag.com/category/presentations-financieres/>
- concernant les **questions écrites**, en raison de l'impossibilité de poser des questions pendant l'Assemblée générale, Theradiag recommande aux actionnaires qui le souhaiteraient d'adresser leurs questions écrites à compter de la convocation de l'Assemblée Générale, accompagnées d'une attestation d'inscription en compte et ce en favorisant un envoi par courrier électronique ([AG@theradiag.com](mailto:AG@theradiag.com)). Elles seront prises en compte lors de leur réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le jeudi 7 mai 2020 à zéro heure, heure de Paris.

### Modalités de vote à l'Assemblée générale

Dans ces conditions, les actionnaires de la Société sont invités à exprimer leur droit de vote préalablement à l'Assemblée générale selon les modalités rappelées ci-dessous :

- ✓ **le vote par internet VOTACCESS est disponible et doit être utilisé en priorité.** A cet effet, la Société informe ses actionnaires que pour la première fois, Theradiag a mis en place un système de vote disponible par internet. La **plateforme sécurisée VOTACCESS sera ouverte à compter du mercredi 29 avril 2020 jusqu'au 13 mai 2020 à 15h00.** Toutefois, **il est vivement recommandé aux actionnaires de ne pas attendre le dernier moment pour saisir leurs instructions de vote.**
- Pour l'actionnaire nominatif : sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site OLIS Actionnaire dont l'adresse est : <https://www.nomi.olisnet.com>. Les actionnaires pourront se connecter à leur Espace personnel à l'aide de l'identifiant rappelé sur le Formulaire Unique envoyé avec la brochure de convocation ainsi que leur code d'accès habituels ;
  - Pour l'actionnaire au porteur : par le portail Internet de l'établissement teneur de compte qui assure la gestion des titres inscrits en compte sous la forme au porteur. Après s'être connectés avec leurs codes d'accès habituels, les actionnaires devront suivre les indications données à l'écran. Seuls les titulaires d'actions au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système VOTACCESS pourront y avoir accès.
- ✓ Vous pouvez également voter par voie postale.
- Pour l'actionnaire nominatif : en remplissant le formulaire de vote et en l'envoyant à CACEIS dans l'enveloppe T jointe au pli de convocation ou alternativement au siège social de la Société. Theradiag, 14 rue Ambroise Croizat, CS 90136 Croissy Beaubourg, 77 435 Marne-la-Vallée, et ce pour réception 3 jours en amont de l'Assemblée générale, soit le lundi 11 mai 2020 inclus. En dernier ressort vous pouvez utiliser l'adresse électronique : [AG@theradiag.com](mailto:AG@theradiag.com).
  - Pour l'actionnaire au porteur : le formulaire de vote par correspondance est disponible sur le site internet de la Société et doit être renvoyé complété auprès de l'établissement teneur de compte qui assure la gestion des titres inscrits en compte sous la forme au porteur. Le formulaire doit être reçu 3 jours avant l'Assemblée soit le lundi 11 mai 2020. **Attention, les actionnaires au porteur doivent s'assurer que leur attestation d'inscription en compte (ou de participation) délivrée par leur intermédiaire financier est bien associée à leur formulaire de vote.** En dernier ressort, le formulaire peut être envoyé avec le nom, le nombre de titres, la banque et la ville de l'agence par courrier électronique uniquement si accompagné de l'attestation de participation auprès de [theradiag@newcap.eu](mailto:theradiag@newcap.eu)
- ✓ **pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à un tiers**
- Pouvoir au Président : via la plateforme internet VOTACCESS ou par voie postale selon les modalités décrites ci-dessus ;
  - Pouvoir à un tiers : via la plateforme internet VOTACCESS ou si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS :
    - Pour l'actionnaire au nominatif : envoyer un email à l'adresse électronique suivante: [ct-mandataires-assemblees@caceis.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@caceis.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire et être reçu dans les délais légaux ;
    - Pour l'actionnaire au porteur : demander à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite par email à l'adresse suivante : [ct-mandataires-assemblees@caceis.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@caceis.com) dans les délais légaux.

Dans ce contexte, il est rappelé qu'aucune carte d'admission ne pourra être adressée aux actionnaires qui en feraient la demande. Toutes les modalités exactes de vote sont indiquées dans l'avis de réunion paru au BALO le 8 avril 2020, disponible sur le site internet de la société.

### Mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée générale

Tous les documents relatifs à cette Assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société (<https://www.theradiag.com/assemblee-generale>). Pour toute question sur les modalités de vote, contactez l'équipe Relations Investisseurs par e-mail à l'adresse [theradiag@newcap.eu](mailto:theradiag@newcap.eu).

***L'Assemblée générale des actionnaires est un temps fort de votre Société.  
Votre participation est importante. Elle vous offre l'occasion de participer, par votre vote  
au projet d'entreprise de Theradiag.***

### Calendrier financier :

- **Assemblée générale annuelle**, le 14 mai 2020
- **Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2020**, le mardi 21 juillet 2020
- **Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2020**, le lundi 21 septembre 2020

### A propos de Theradiag

Theradiag est la société leader dans le monitoring des biothérapies. Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, la société développe, produit et commercialise des tests de diagnostic *in vitro* innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques. Au-delà du simple diagnostic, le théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un bon usage du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. A cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER®, marquée CE, une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2019, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 9,6 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : [www.theradiag.com](http://www.theradiag.com)



**Theradiag**  
**Bertrand de Castelnaud**  
CEO/Managing Director  
Tél. : 01 64 62 10 12  
[contact@theradiag.com](mailto:contact@theradiag.com)

**NewCap**  
Communication financière et  
Relations Investisseurs  
**Sandrine Bousard-Gallien**  
**Claire Riffaud**  
Tél. : 01 44 71 94 94  
[theradiag@newcap.eu](mailto:theradiag@newcap.eu)

**NewCap**  
Relations médias  
**Nicolas Mérigeau**  
Tél. : 01 44 71 94 98  
[nmerigeau@newcap.fr](mailto:nmerigeau@newcap.fr)